

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE TARN-ET-GARONNE
PORTANT SUR L'ANNÉE 2018**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Tarn-et-Garonne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

687 dossiers ont été déposés en 2018, en baisse de 9,1 % par rapport à l'année précédente (756 dossiers) conformément à ce qui est observé sur le plan national. À noter que la baisse de 9,1 % dans notre département fait suite à une baisse similaire déjà observée entre les années 2016 et 2017 (-9,46 %).
La proportion de redépôts (42 %) diminue, et s'inscrit en deçà du niveau national (46,2%).

Recevabilité et orientation

655 dossiers ont été soumis à la Commission pour examen, et 605 ont été déclarés recevables parmi lesquels 42,5 % ont présenté une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier. Au total, 44,2 % des dossiers recevables ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, et 3,1 % vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire. Le reste des dossiers déclarés recevables, soit 52,7 %, ont été orientés vers un réaménagement de dettes. La répartition des dossiers selon les types d'orientation possible s'avère très stable d'une année sur l'autre. Enfin, 50 dossiers ont été décidés irrecevables, soit 6,9 % des dossiers instruits : proportion en baisse comparé à 2017 (7,2 %), mais toujours supérieure aux niveaux régional et national (4,7%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Sur les 721 dossiers intégralement traités par la Commission au cours de l'année,

- 5,1 % ont abouti à un plan conventionnel de redressement définitif réglant la totalité des dettes
- 3,2 % ont abouti à signature d'un plan conventionnel définitif d'attente (vente d'un bien)
- 24,1 % ont abouti à une mesure imposée avec effacement partiel de dettes
- 5,4 % ont abouti à une mesure imposée d'attente sans effacement (suspension d'exigibilité des créances)
- 43,3 % ont abouti à une mesure de redressement personnel sans LJ (effacement total des dettes)
- 2,2 % ont abouti à l'accord du débiteur pour un redressement personnel avec LJ
- 9,7 % des dossiers ont été clôturés en cours de procédure.

Mesures pérennes et mesures provisoires

74,8 % des dossiers ont été traités avec une solution pérenne, légèrement en deçà de ce qui est observé sur le plan régional et national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**


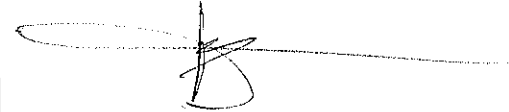
Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal et greffe du tribunal	2	Évolutions de la procédure suite loi Sapin 2 et Justice XXI ^{ème} siècle Rencontre avec nouveau juge en charge du surendettement
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	3	Une réunion de concertation et présentation des évolutions de la procédure aux membres de la CCAPEX, et participation du secrétaire de la commission à 2 des 6 réunions de la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>1 réunion 70 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Présentation du portail « mes questions d'argent »
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Néant</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>6 réunions 56 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Difficultés de gestion des moyens de paiement, des relations avec le banquier, le droit au compte, la convention « clientèle fragile », le surendettement
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>2 réunions</i>	Présentation des évolutions de la procédure lors de 2 réunions de banquiers
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>3 réunions</i>	2 réunions semestrielles avec l'Espace de Conciliation Bancaire et les Points Conseil Budget, 1 rencontre des intervenants de la sphère sociale avec les acteurs du micro-crédit

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à faire connaître les évolutions importantes dans le traitement du surendettement désormais très allégé pour les tribunaux, et à présenter le « portail tribunal » mis à disposition des juges par la BDF

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement :
 - le traitement des dossiers déposés par les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire,
 - l'éligibilité des gérants de société de capitaux redevables d'une dette professionnelle (RSI, URSSAF...) en leur nom propre.
 - Le traitement des dettes professionnelles en général.

- Relations avec les magistrats :
 - Accord sur la contestation des mesures imposées retournées à la commission pour élaboration de nouvelles mesures,
 - Délai de traitement (cour d'appel, recours en rétractation),
 - Forme des recours et des contestations (mail, recours ou contestations envoyés directement au TI),
 - Droit à l'oubli.

- Biens immobiliers :
 - avec démembrement (indivision), usufruit,
 - détenus par une SCI,
 - traitement des assurances sur les prêts immobiliers.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Nombreux redépôts de personnes dont la situation ne s'est pas dégradée, mais qui ne parviennent pas à mettre en place et/ou suivre les mesures précédemment élaborées (besoin d'accompagnement à la mise en place des plans, et de suivi budgétaire pour beaucoup de dossiers).

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

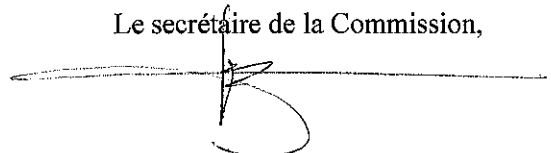
- RAS.

Montauban, le 12 février 2019

Le président de la Commission,



Le secrétaire de la Commission,



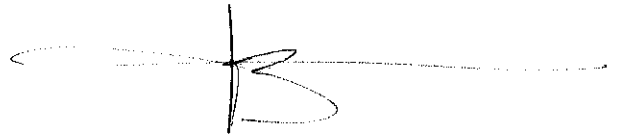
ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	756	687	-9,1%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		22,0%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,5%	42,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,1%	12,1%	
Dossiers décidés recevables par la commission	645	605	-6,2%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	55	50	-9,1%
Dossiers orientés par la commission	659	609	-7,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		42,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,9%	44,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	3,2%	3,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	51,9%	52,7%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	759	721	-5,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,0%	9,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,2%	6,9%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,4%	43,3%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	2,8%	2,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,5%	8,3%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	8,7%	5,1%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,8%	3,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	28,2%	29,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		24,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		11,2%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		5,4%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		74,8%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		10	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		6	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6,9%	4,7%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	43,3%	47,7%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8,3%	7,0%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	29,5%	32,1%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74,8%	79,5%	76,6%

*en % de dossiers traités



ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission de Tarn-et-Garonne	Dettes financières	22 517	523	2 294	77,5%	85,3%	14 208	3,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	12 168	109	221	41,9%	17,8%	100 307	2,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	9 915	462	1 681	34,1%	75,4%	11 860	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	434	305	392	1,5%	49,8%	786	1,0
	Dettes de charges courantes	2 988	511	2 099	10,3%	83,4%	3 662	3,0
	Autres dettes	3 561	393	948	12,3%	64,1%	1 963	2,0
	Endettement global	29 066	613	5 341	100,0%	100,0%	19 521	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Occitanie	Dettes financières	419 479	10 738	49 228	72,9%	86,5%	14 880	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	204 071	1 891	3 296	35,5%	15,2%	92 554	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	205 929	9 682	38 614	35,8%	78,0%	12 364	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	9 479	5 780	7 318	1,6%	46,6%	819	1,0
	Dettes de charges courantes	65 064	9 864	38 755	11,3%	79,5%	3 258	3,0
	Autres dettes	91 029	7 262	17 039	15,8%	58,5%	1 798	2,0
	Endettement global	575 572	12 410	105 022	100,0%	100,0%	18 908	7,0



Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0

